

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.08.2020	15h44	20.161	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe libéral-radical</b>		
<b>Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE) (Situation d'urgence)</b>		
<p><i>Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,</i> sur proposition de la commission ... <i>décrète :</i></p> <p><b>Article premier</b> La loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983, est complétée par les dispositions suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><i>Art. 14</i></p> <p><u>Pouvoirs exceptionnels en cas de situations extraordinaires</u></p> <p><sup>1</sup>En cas de catastrophes ou d'autres situations extraordinaires et si le Grand Conseil ne peut exercer ses compétences, le Conseil d'État prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la population.</p> <p><u><sup>2</sup>Lorsque les mesures dérogent à la LFinEC, le Conseil d'État en réfère dans les plus brefs délais à la commission des finances, respectivement à la sous-commission concernée.</u></p> <p><u><sup>3</sup>Lorsque les mesures restreignent pour une durée supérieure à 10 jours les libertés individuelles et économiques, le Conseil d'État en réfère dans les plus brefs délais à la commission de gestion, respectivement à la sous-commission concernée.</u></p> <p><sup>4</sup>Ces mesures font l'objet d'un rapport au Grand Conseil.</p> <p><b>Art. 2</b> La présente loi est soumise au référendum facultatif.</p> <p><b>Art. 3</b> <sup>1</sup>Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi. <sup>2</sup>Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.</p> <p>Neuchâtel, le _____ Au nom du Grand Conseil : <i>Le président,</i> <span style="float: right;"><i>La secrétaire générale,</i></span></p>		
<b>Demande d'urgence : NON</b>		
<b>Auteur ou premier signataire :</b> Béatrice Haeny (initialement Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean)		

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean	Bernard Schumacher	Nicolas Bornand
Quentin Di Meo	Stéphane Rosselet	Christian Steiner
Christophe Schwarb	Michel Zurbuchen	Nicolas Ruedin
Hans Peter Gfeller	Julien Spacio	Jean Fehlbaum
Xavier Hüther	Edith Aubron Marullaz	Jan Villat
Lionel Rieder	Daniel Geiser	Jean-Frédéric de Montmollin
Fabio Bongiovanni	Andreas Jurt	Sandra Menoud
Michel Robyr	Bastian Droz	Yves Strub
Jean-Claude Guyot	Mary-Claude Fallet	Laurent Schmid
Frédéric Vaucher	Didier Boillat	